

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le lundi 24 juillet, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL, Maire

DATE DE CONVOCATION : 17 Juillet 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : LAFON Yves, FLOYRAC Simone, CAVALIE Stéphanie, GASTAL Gwladys, GOUAUX Gaston, LAMBERT Eliane, REY Laurent, BOMPA Philippe

Absents excusés : COUDERC Véronique - SWARTVAGHER Jean-Michel .

Madame GASTAL Gwladys a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et nous passons à l'ordre du jour.

Validation du RPQS

Conformément à l'article L 2224-5 du CGCT, Monsieur le Maire rappelle que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année écoulée doit être présenté au Conseil Municipal et remis aux autorités compétentes (Préfecture, Agence de l'eau) ainsi qu'à tout abonné qui en ferait la demande.

Monsieur Yves LAFON donne lecture de ce rapport et en présente les principaux points :

Le volume produit est de 42 998 m3.

Le volume comptabilisé aux 222 abonnés ou autres services est de 31 154 m3.

Le rendement est excellent : 81 %

Les fuites sont rapidement maîtrisées (réactivité de notre agent fontainier, bon esprit de citoyenneté des habitants)

Le réseau de distribution est de 13.79 km

Après lecture de rapport, et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2016

VOIX pour 9 - VOIX contre 0

La décision est adoptée.

INFORMATIONS sur les travaux de maintenance des CHATEAUX D'EAU et du RESEAU de DISTRIBUTION

La rénovation du réseau va se poursuivre à son rythme annuel (budget 2017 voté pour 33 788.77 €)

Dans de cadrage, Monsieur LAFON fait le point sur les travaux en cours entre les deux châteaux d'eau. A ce propos, Monsieur BOMPA propose de modifier la position des diverses vannes afin d'améliorer la rapidité d'intervention. Il évoque aussi l'idée de faire passer les câbles dans le local.

Ces améliorations permettront en outre de mieux quantifier les passages.

A l'issue de ces explications, le conseil donne son accord à l'unanimité.

TRAVAUX CAPTAGE :

La mise en conformité du captage est terminée. Le coût global s'élève à 91 871.01 € TTC ainsi décomposé :

Génie civil = 25 534.08 € TTC à l'entreprise MIANES VINATIER

Traitement = 60 366.98 € TTC à l'entreprise HYDRO-ELECT

Frais d'études = 5 969.95 € TTC au SYDED

TRAVAUX d'OPTIMISATION ENERGETIQUE

Le bureau d'études ECOWATT a présenté le projet. L'emplacement du silo est à revoir. La commission des travaux n'a pas accepté que le silo à granules soit placé sous le préau de l'école ce qui handicaperait sérieusement l'avenir de ces lieux.

Après discussion sur place, ce silo serait placé à l'extérieur, derrière le logement.

Nous attendons une nouvelle proposition.

VENTE DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire fait le point sur cette situation.

Mis en vente au prix net arrêté à 120 000 € dans deux agences locales et déjà une personne s'est portée acquéreur.

Le diagnostic préalable à une vente a été établi par la société SODIBOIS. Ce diagnostic révèle la présence de termites de façon localisée : au sous-sol, sur un parement de cheminée en bois.

Un traitement s'avère obligatoire : le devis s'élève à 1 988.72 € et les travaux de traitement seront réalisés fin août ou début septembre.

Tous les autres diagnostics n'appellent pas de remarque particulière.

Les acheteurs souhaiteraient louer la maison 15 jours avant la signature de l'acte de vente du fait qu'ils vendent leur actuelle maison du Tarn pour acheter le presbytère.

Monsieur le maire nous fait savoir que le compromis de vente sera signé mercredi 26 juillet 2017 et intégrera la location du presbytère pendant 15 jours environ. L'acte de vente sera signé vers le 15 septembre 2017

QUESTIONS DIVERSES :

Eclairage public : il est signalé un problème à JOBY, au carrefour ST DIDIER, et devant chez DESPRATS ;

Présentation du panneau touristique : encore quelques retouches à faire

Ancienne MAIRIE : La proposition d'achat aux voisins n'a pas abouti.
Il nous faut trouver d'autres solutions.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h. 30

Marc GASTAL,

Yves LAFON,

Simone FLOYRAC,

Laurent REY,

Gwladys GASTAL,

Stéphanie CAVALIE,

Eliane LAMBERT,

Gaston GOUAUX,

Philippe BOMPA

Véronique COUDERC (excusée),

Jean Michel SWARTVAGHER (excusé)

